

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE FAULX

Tél : 03 83 49 34 01 - Fax : 03 83 49 34 56
Siège social : Mairie de FAULX (54760)

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-quatre janvier à 18h30 en Mairie de Faulx,
Les membres de l'Association Foncière, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de FAULX, sous la Présidence de Monsieur Dominique GRANDIEU.

Etaient présents :

MM D. GRANDIEU, L. CHONÉ, F. GRIETTE, J. HOUPERT, S. MASSICOT, Y. MASSON,
MME BERNARD A.

Etait absent: Dominique FRAUDEAU

Eric MASSON donne pouvoir à Dominique GRANDIEU

Secrétaire de séance : Sandra PAYA

Ordre du jour :

- ⇒ Approbation du dernier compte-rendu
- ⇒ Compte administratif 2018
- ⇒ Compte de gestion 2018
- ⇒ Affectation des résultats 2018
- ⇒ Budget Primitif 2019
- ⇒ Questions diverses

1 - Approbation du dernier compte-rendu

Mr le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 24 janvier 2019 séance de 18h00 : pas de remarque.

2 - Compte Administratif 2018

M. le Président se retire de l'assemblée au moment de l'approbation, par les membres de l'Association Foncière de remembrement de Faulx, du compte administratif 2018. M. Serge MASSICOT, doyen d'âge de l'AF, présente le compte administratif 2018 et l'assemblée, qui, à l'unanimité ;

	Résultat de clôture l'exercice précédent	Résultat exercice 2018	Résultat de clôture
Investissement	- 61 486.55 €	- 16 061.08 €	- 77 547.63 €
Fonctionnement	83 118.81 €	22 092.53 €	105 211.34 €
TOTAL	21 632.26 €	6031.45 €	27 663.71 €

1 – Constate pour la comptabilité générale les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3 – Considère que le Compte Administratif 2018 n'appelle de sa part aucune observation particulière.

4 – Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

3 -Approbation du Compte de Gestion 2018

Les membres de l'Association Foncière de la commune de FAULX, réunis sous la présidence de Monsieur Dominique GRANDIEU,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures du comptable sont strictement identiques à celles de l'ordonnateur ;

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2018 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents.

4 - Affectation des résultats 2018

Vu le tableau des résultats fournis par le trésorier ;

Vu le compte administratif 2018

Il est proposé d'inscrire au budget primitif 2019 la reprise des résultats de l'exercice 2018, qui s'établissent à ce jour comme suit :

RESULTATS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
de l'exercice	22 092.53 €	- 16 061.08 €
Reportés	83 118.81 €	- 61 486.55 €
de clôture	105 211.34 €	- 77 547.63 €

Il est proposé, au vu de ce tableau, d'affecter les résultats du budget 2018 et d'inscrire les sommes de :

- . 105 211.34 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement,
- . 77 547.63 € à l'article 001 en dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau de l'Association Foncière, à l'unanimité, décident d'affecter les résultats 2018 au BP 2019 comme indiqué ci-dessus.

5 - Budget Primitif 2019

Le Budget Primitif 2019 se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**
 - Dépenses 129 231.34 €
 - Recettes 129 231.34 €
- **Section d'investissement**
 - Dépenses 95 314.93 €
 - Recettes 95 314.93 €

Après en avoir délibéré, les membres de l'Association Foncière de Faulx votent par chapitre et avec reprise des résultats 2018, à l'unanimité, le budget primitif 2019.

Questions diverses

Négociation emprunt :

Reste à payer jusqu'en 2025 : 130 096.58 € (capital restant dû)

3 banques ont été sollicitées (Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Caisse d'Épargne)

2 refus net. La caisse d'épargne, vu le montant élevé de l'indemnité actuarielle, déconseille fortement renégocier l'emprunt.

Reprise des chemins par la commune :

Une question se pose immédiatement: 6 chemins sont sur la commune de Malleloy

Reprise de l'emprunt par la commune :

Si cela devait se faire, pas de souci pour transférer l'emprunt à la commune de Faulx dans le cas d'une dissolution.

Le souci reste les chemins de Malleloy car si la commune de Malleloy refuse de reprendre les chemins et leur entretien (reprise de l'actif et du passif) il n'y aura pas de solution possible. Un contact va être pris avec Mme le Maire de Malleloy par M. CHONE.

Travaux 2019 :

- Le passage d'un lamier va être programmé avant le 1^{er} avril.
Un inventaire de l'état des chemins sera fait par M. MASSICOT et M. MASSON afin de prioriser le passage du lamier.
A la suite de cela, un broyeur sera loué.
- Au vu de la situation financière de l'association, il y a une petite somme en trésorerie qui permettrait d'envisager la réfection du haut du chemin des Tuiliers et de la ruelle Ferrée.
Deux devis vont être demandés à l'entreprise LAURENT

Plus de questions diverses.

La séance est levée à 19h15.